

Santé animale

Homéopathie - phytothérapie

Objectifs de la formation

approfondir ses connaissances en pratiques vétérinaires alternatives - échanger

Déroulé

Suite aux cafés-paysan qui ont eu lieu les 5 et 12 décembre dernier, nous vous proposons :

UNE JOURNÉE SUR LA PHYTOAROMATHERAPIE avec Eric Darley,
soit le lundi 11 février à Roumégoux (secteur Maurs)
soit le mardi 12 février à Loubaresse (secteur Saint Flour)

Les pratiques vétérinaires alternatives vous intéressent?

> Vous souhaitez soigner vos animaux de façon naturelle en respectant l'environnement et à coût réduit?

> Vous aimeriez échanger sur vos expériences et pratiques ou rencontrer des paysans mettant déjà en pratique des méthodes alternatives vétérinaires?

La formation se déroule en 3 temps, dans deux secteurs du Cantal :

- un premier café paysan a eu lieu le 5 décembre à Saint Flour et le 12 décembre à Roumégoux,

- les 11 et 12 février sont des journées d'approfondissement pour mieux comprendre la phyto-aromathérapie, être capable de faire ses formules et être autonome dans ses mélanges.

A travers cette thématique, les sujets liés à la santé animale seront abordés. La journée se déroulera en 2 temps: une demi-journée sur la théorie et l'autre sur des cas pratiques.

- Cette journée se poursuivra en mars par un second café-paysan pour revenir sur les expériences de chacun (dans chacun des des deux secteurs).

Dates, lieux et intervenants

11 févr 2013

09:30 - 17:30

La Bareyrie
Roumégoux

Eric Darley

12 févr 2013

09:30 - 17:30

Clavières d'Outre
Loubaresse

Eric Darley

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

informations sur les tarifs auprès de la

Cant'ADEAR

Plus de renseignements

Informations et inscriptions, contactez

Elise :

Cant'ADEAR

7 place de la Paix

15000 Aurillac

tél. 04 71 43 30 50

mail : cantadear@orange.fr

Pour les coûts de formation : nous contacter si vous êtes non éligibles

VIVEA

Repas : apportez un pique-nique à

partager !